

# **NON** AU 4ème PONT DE CÉRET !

JANVIER 2020

D O S S I E R D E P R E S S E

A S S O C I A T I O N B I E N V I V R E E N V A L L E S P I R

# Sommaire

## 3 Le projet officiel

4 Les caractéristiques techniques du projet

5 Ses objectifs

6 Pourquoi ce projet ne se justifie pas ? (3 parties)

6 Un état des lieux accablant confortant l'(in)utilité (publique) de ce projet (part. 1)

7 Un projet basé sur des prévisions opaques et surévaluées (part. 2)

7 Une balafre dans le paysage, un impact négatif sur l'attractivité touristique du Vallespir (part. 2)

8 Un projet qui ne favorise en rien le développement économique du Vallespir ni la zone Tech Oulrich (part. 3)

9 Un projet obsolète avant même d'avoir démarré

2

## 10 Un projet destructeur

11 Un projet au coût faramineux et disproportionné, dans un des départements les plus pauvres de France

13 Des hectares de terres naturelles et agricoles artificialisées

14 Un projet destructeur pour l'environnement et la biodiversité

16 Un projet destructeur pour les terres agricoles

17 Un projet destructeur de maisons qui ont une histoire, une vie

## 18 Des citoyens qui se mobilisent pour arrêter le projet

Nous sommes  
tous des  
lanceurs d'alerte,  
car c'est le devoir  
de chacun de  
défendre et  
de préserver la  
République.

A

lors que l'artificialisation des sols naturels et agricoles est partout dénoncée, nous contestons le projet de route à l'Est de Céret (de la zone Tech Oulrich à Nogarède) avec franchissement du Tech. Nous nous interrogeons sur le besoin réel de cette infrastructure et nous refusons les destructions qu'elle inflige aux humains et aux milieux naturels et agricoles.

## LE PROJET OFFICIEL

Par arrêté préfectoral n°2011209-0001 du 28 juillet 2011, ont été déclaré d'utilité publique dans le projet retenu :

- Une déviation de Saint-Jean par le Nord (RD900 du rond point de la déviation du Boulou jusqu'à la zone de Oulrich) ;
- Un nouvel accès à Céret et à Maureillas comprenant la réalisation d'un nouveau pont sur le Tech (RD115/RD618).

Contrairement au projet initial, le franchissement du Tech par un nouveau pont est devenu prioritaire au projet de voie rapide contournant Saint-Jean. Les travaux devraient permettre cette construction du pont à l'horizon 2021.

Il s'agit d'un projet porté par le Conseil Départemental et largement soutenu par la Communauté de Communes du Vallespir, pour atteindre différents objectifs.  
(source : Dossier d'enquête préalable à la DUP, 2010)

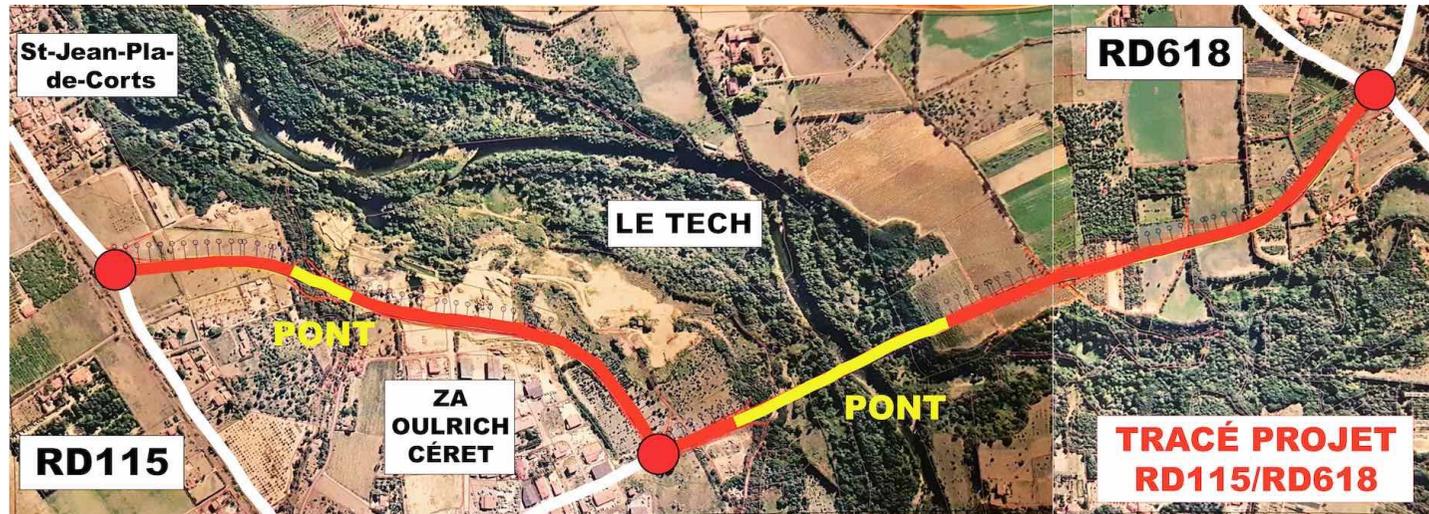


## LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

(source : Dossier d'enquête préalable à la DUP, 2010)

- Un ouvrage sur le Tech de **330 mètres** linéaires reliera le secteur de la zone Oulrich à la RD618. Viaduc à 3 piles. Hauteur de l'ouvrage au droit du lit mineur du Tech : **17.5m**.
- 2,575 km de voirie.
- Près de 300 000m<sup>3</sup> de terre végétale déblayée.
- 3 giratoires.
- Chaussée 2x1 voie de 7m de large.
- Le projet officiel ne mentionne pas la nécessité d'un deuxième pont avant la zone Oulrich pour le franchissement d'un ravin, et pourtant il est en cours ...

Notre analyse  
se fonde  
exclusivement  
sur des  
éléments  
factuels ,  
chiffrés et  
sourcés .



### Les objectifs d'après l'enquête publique de 2010 :

- L'amélioration de l'accessibilité au Vallespir.
- La desserte efficace des agglomérations.
- La valorisation des activités économiques, en particulier celles du tourisme et du thermalisme.
- La réduction significative des temps de parcours pour les accès à l'autoroute et à la plaine du Roussillon pour tout le Vallespir.

### Questions ?

- On peut s'interroger sur la manière dont le projet améliorera la desserte « thermique et touristique » dans l'intercommunalité ?
- De quelle zone thermique s'agit-il et quelles infrastructures touristiques sont concernées ?
- A-t-on besoin vraiment de ce pont et de cette route ?
- À QUI ou à QUOI cela va servir ?

- Quels sont les buts non avoués dans la DUP de ce pont ?
- N'y a-t-il pas d'autres priorités pour le Vallespir ?
- Nous allons voir pourquoi ce projet ne se justifie pas.

## 1. POURQUOI CE PROJET NE SE JUSTIFIE PAS ?

Contrairement aux objectifs initiaux du projet, mentionnés dans la DUP (Déclaration d'Utilité Publique), la « nouvelle route » et le pont ne diminueront pas la circulation en provenance ou en direction du Haut Vallespir, et de fait n'impacteront pas les problèmes de circulation à l'entrée de Céret.

### Un état des lieux accablant confortant l'inutilité publique de ce projet

Pour rappel, voici les principaux arguments avancés dans la DUP :

• **ARGUMENT 1** : « la réduction significative des temps de parcours pour les accès à l'autoroute et à la plaine du Roussillon pour tout le Vallespir ».

*DANS LES ÉTUDES PRÉALABLES* : « Les temps de parcours mesurés entre le giratoire de l'échangeur autoroutier et l'entrée de la commune de Céret s'élèvent en moyenne à 5 minutes et 30 secondes pour une distance de 6km, soit une vitesse moyenne de 66km/h. Ce résultat montre bien que le trafic reste pour l'instant fluide sur la RD115 ».

→ En fait on parle d'une déviation de plusieurs dizaines de millions d'euros pour gagner quelques poignées de secondes ...

• **ARGUMENT 2** : « Desservir efficacement des agglomérations ».

*DANS LES ÉTUDES PRÉALABLES* : « Le trafic de la RD115 entre le Boulou et Céret, bien qu'assez important, n'induit pas pour l'instant de saturation de l'infrastructure [...] »

→ L'infrastructure prévue ne permet que l'amélioration de la desserte des quartiers Est de Céret et nullement celle de l'ensemble de l'agglomération, du Vallespir et de Maureillas. Est-ce que d'autres solutions, moins coûteuses (utilisation du pont de chemin de fer, réaménagement du rond point du pont de Céret...) ne pourraient-ils pas mieux répondre à cet objectif de la DUP ?

• **ARGUMENT 3** : « Réduire les ralentissements et bouchons sur la RD115 en période estivale ».

Il s'agit d'un projet pharaonique pour fluidifier le trafic notamment en période estivale alors que celui-ci augmente seulement de 13 % l'été ! (selon les chiffres publiés sur le futur PLU).

→ Toutes les régions touristiques doivent composer avec l'afflux de véhicules à certains moments de l'année et s'employer à faciliter l'accès des visiteurs. Pour autant, investir plus de 40 millions d'euros pour quelques dizaines de jours d'embaras de circulation est irresponsable.

Il y a un très grand décalage entre les enjeux de circulation routière et l'ampleur des travaux .

## 2. POURQUOI CE PROJET NE SE JUSTIFIE PAS ?

### **Un projet censé faire face à l'augmentation du trafic, basé sur des prévisions opaques et surévaluées**

On est très loin  
des ratios  
utilisés dans  
les études  
préalables ...

Depuis les années 1990 la population de Céret se maintient à peine. C'est seulement depuis 2014 que la croissance démographique reprend lentement.

Dans la Communauté de Communes du Vallespir, la croissance démographique entre 2011 et 2016 s'est établit autour de **+0,5 %/an contre +0,9 %/an** au niveau du département (sources : INSEE, 2019).

Plus probant encore, sur cette même période, dans la Communauté de Communes du Haut Vallespir (dont la DUP est censée améliorer l'accessibilité), **la croissance démographique est négative -0,6 %/an** (sources : INSEE, 2019).

### **Une balafre dans le paysage , un impact négatif sur l'attractivité touristique du Vallespir**

Une balafre de  
plus dans un  
environnement  
préservé

Outre l'impact des travaux et la pollution engendrée par le chantier , le projet sera lourd de conséquences . Ce nouvel axe de circulation serait une balafre de plus dans un milieu naturel dont le paysage, la faune et la flore sauvages, le charme naturel des rives du Tech sont si recherchés par tant d'habitants et de touristes . Ce paysage est aussi le terrain de nombreuses activités physiques de pleine nature , plébiscitées par tous les acteurs politiques et économiques du secteur (trail, randonnée , vélo, balades équestres, baignade, etc...).

Les paysages sont le support de notre attractivité touristique (historique) et de tellement plus encore. En témoigne la terre d'inspiration qu'a été Céret pour les plus grands peintres de ce monde tout au long du 20ème siècle.

### 3. POURQUOI CE PROJET NE SE JUSTIFIE PAS ?

**Un projet qui ne favorise en rien le développement économique du Vallespir et en particulier de la zone Tech Oulrich**



**P**our justifier cet investissement, l'argument du développement économique du secteur est systématiquement avancé. Hors la zone Tech Oulrich bénéficie déjà d'un giratoire et d'un accès routier direct. Si elle venait à s'étendre côté Est comme indiqué dans le PLU (il reste aujourd'hui encore des terrains à la vente), une autre entrée pourrait être envisagée, mais pas nécessairement plus.

En aucun cas, le « débloqué » des terrains à vocation économique n'est conditionné par la création de cette nouvelle infrastructure routière car le PLU arrêté a déjà intégré ces futurs besoins fonciers.

Pour rappel, en 2015 DIAM BOUCHAGE investissait 30 millions d'euros dans une nouvelle unité de traitement du liège par le procédé « Diamant® » et créait 25 emplois. Cela nous semble être la preuve irréfutable d'une accessibilité satisfaisante de la zone.

## Un projet obsolète avant même d'avoir démarré, à contre-sens de toutes les politiques publiques actuelles

Une  
enquête  
publique  
vieille de  
10 ans

Ce pont est un projet qui se base sur une enquête publique vieille de 10 ans, niant ainsi les changements qui ont eu lieu depuis, dans notre territoire mais aussi dans notre pays et dans le monde au sujet de la préservation des ressources de la planète.

Au-delà d'une prise de conscience massive sur l'urgence climatique, **les obligations morales et réglementaires de nos responsables politiques ont fortement évolué ces dernières années**. Le Plan biodiversité du 4 juillet 2018 en est une illustration. Il fixe comme objectif de parvenir à zéro artificialisation nette. Il s'agit de limiter autant que possible la consommation de nouveaux espaces et, lorsque c'est impossible, de «rendre à la nature» l'équivalent des superficies consommées.



Le Plan  
biodiversité  
de l'État  
vise zéro  
artificialisation  
nette

# UN PROJET DESTRUCTEUR :

**HABITATS HUMAINS**

**FINANCES PUBLIQUES**

**BIODIVERSITÉ**

**TERRES AGRICOLES**

**PATRIMOINE**

10

## **Un projet au coût faramineux et disproportionné, dans un des départements les plus pauvres de France**

**L**e coût du projet avait été estimé initialement en 2010 autour de 35 millions d'euros. Avec l'augmentation des prix de la construction (14,6%), le budget dépasserait aujourd'hui les **40 millions d'euros**. La Communauté de Communes du Vallespir financera quant à elle des acquisitions foncières non bâties à hauteur d'1 million d'euros (Conseil communautaire du 14 décembre 2018).

Ces 40 millions d'euros ne serviront qu'à faciliter l'accès aux quartiers Est de Céret ... C'est un coût disproportionné pour un faible bénéfice économique, sachant que **22% des habitants des Pyrénées Orientales vivent en dessous du seuil de pauvreté** ... (Source : DGFIP, 2016).

**Ne pourrait-on trouver un meilleur usage pour résoudre les problèmes de pauvreté et de chômage ?**

**11**

**HALTE AU GASPILLAGE DE L' ARGENT PUBLIC !**

**40 MILLIONS D'EUROS!**



 [retour au sommaire](#)

**UN PONT DE 330 MÈTRES !**

**17,5 MÈTRES DE HAUT !**

 [page précédente](#)

[page suivante](#) 

## Des hectares de terres naturelles et agricoles artificialisées au détriment de la biodiversité, de l'agriculture, des paysages et du cadre de vie

[retour au sommaire](#)

Chaque jour en France, des dizaines d'hectares de terres naturelles, agricoles et forestières disparaissent au profit de l'urbanisation (3000 hectares/an en Occitanie). Aujourd'hui, c'est l'équivalent de la superficie d'un département moyen qui est bétonné tous les 7 à 10 ans. Les Pyrénées-Orientales n'échappent pas à ce constat. Le rythme d'artificialisation des sols est d'ailleurs particulièrement inquiétant.

Et pour cause, par courrier du 23 octobre 2018, le Préfet de Région rappelait à tous les Préfets d'Occitanie « les enjeux et les moyens de la maîtrise de l'artificialisation des sols en Occitanie ».

Voici ce qu'il écrit dans ce courrier qui tire la sonnette d'alarme :

*"Notre région est la plus attractive de France ... En 10 ans, la tâche urbaine a augmenté de 14,5 %. Une surface de 730m<sup>2</sup> en moyenne a été artificialisée pour chaque habitant supplémentaire en Occitanie. Un tel ratio est insoutenable à long terme au regard des prévisions démographiques.*

*Cet étalement urbain excessif s'est traduit, depuis une trentaine d'années, par le développement des zones pavillonnaires et des surfaces commerciales ou encore par la multiplication des zones d'activités. Il aura pleinement impacté le territoire : spéculation foncière, affaiblissement de l'outil de production agricole, augmentation des distances domicile-travail, ségrégation "sociale", déprise agricole et dégradation de la biodiversité.*

*Prolonger cette trajectoire menacerait le maintien de l'attractivité régionale face aux grands changements à venir : défis énergétique et climatique, défi de la sécurité alimentaire. Il est donc nécessaire de renforcer l'action de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace qui préserve dans la durée :*

- Nos capacités d'accueil et donc le maintien de notre dynamique démographique ;
- Notre outil de production agricole.

*Il convient d'inciter les acteurs à faire évoluer leur regard en matière d'urbanisme vers les principes suivants :*

- Le développement dans les zones déjà artificialisées, notamment dans les coeurs des villes, doit devenir la règle ;
- L'extension doit devenir une "exception justifiée" dans le cadre du triptyque "éviter, réduire, compenser".

*Ce dessein est d'autant plus ambitieux qu'en parallèle, nous devons mettre en oeuvre le choc de l'offre de logement et accompagner les évolutions du monde agricole."*

13

## Un projet destructeur pour l'environnement et la biodiversité

La construction du pont va se faire au détriment d'un **site NATURA 2000** du Tech et de son bassin versant (Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe en assurant la protection d'habitats naturels exceptionnels en tant que tels ou en ce qu'ils sont nécessaires à la conservation d'espèces animales ou végétales).



En outre, l'emplacement du pont se trouve au coeur de deux zones répertoriées **ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique** (un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable).

Dans les documents officiels (Schéma de COhérence Territoriale Littoral Sud et le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Tech-Albères), il est bien précisé qu'il faut garder les corridors écologiques, préserver les rivières et les réservoirs de biodiversité . Or, **ce pont va détruire une des dernières zones sauvages fluviales de Céret**. Il s'agit du Tech et de son affluent, la rivière du ravin de « Fulla », corridor remarquable par la richesse de sa biodiversité : « milieu d'intérêt écologique particulier ». Elle abrite une espèce protégée : la tortue « émyde lépreuse », et de nombreux oiseaux (la bondrée apivore, chevêche, hulotte, circaète, ...)

14

 [retour au sommaire](#)



**znieff**

ZONES NATURELLES  
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,  
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE



Site NATURA 2000 : Les "Rives du Tech"

 [page précédente](#)

[page suivante](#) **1**



La ZNIEFF « Vallée du Tech de Céret à Ortaffa »



Faucon crécerelle



Loriot d'Europe

[retour au sommaire](#)



Loutre d'Europe



Émyde lépreuse



Chouette



Écrevisse à pattes blanches



Barbeau méridional

[page précédente](#)

[page suivante](#) 1

## Un projet destructeur pour les terres agricoles

**L**e projet détruira un grand nombre de terres agricoles avec un potentiel agronomique élevé. Il perturbera le fonctionnement de plusieurs exploitations agricoles actives : nécessité d'échanges de parcelles, replantations, restructurations, investissements perdus ... Cela va s'ajouter à la destruction en cours sur la zone du Palau. C'est la même logique : ce projet s'inscrit dans un axe de bétonisation de la zone allant d'Oulrich à Nogarède. Il s'agit d'une vision dépassée du développement économique et démographique.



Lieu de construction du pont prévu sur les rives du Tech



Une partie des terres agricoles détruites

## Un projet destructeur de maisons qui ont une histoire, une vie

Parmi les habitats et les terrains concernés, le Mas « La Pouillède », qui servit de lieu de Résistance, de protection des maquisards pendant la seconde guerre mondiale ... Ce mas a toutes les caractéristiques d'un mas d'**intérêt patrimonial** et rentre bien dans la réglementation proposée par le **SCoT pour la prise en compte de l'évolution de l'habitat isolé historique**. D'autres maisons seront détruites et obligeront plusieurs familles à abandonner leur lieu de vie.

Un témoignage écrit par Frank Griffiths extrait d'un livre intitulé "Winged hours". Il était pilote dans la Royal Air Force en 1943. Après avoir été hébergé comme de nombreux maquisards à la même période au Mas La Pouillède, il s'est évadé de France en octobre 1943 avec l'aide de Abdon Paul Saqué dit "Antoine" qui demeurait alors à Céret et qui dirigeait une équipe de passeurs dont faisaient partie son frère, son oncle et son cousin, ces derniers vivaient avec leur famille au Mas La Pouillède. Voici sa description quand il y retourne quarante ans plus tard :



"Je suis impatient de trouver notre point de départ, cette ferme isolée dominée par le poste d'observation allemand sur son piton. Finalement, le dernier jour à deux kilomètres de Céret (4000 habitants), on arrive à un point escarpé, sur un chemin quasiment vertical, et là, au sud du piton, et caché dans un méandre de la rivière, la ferme des Pouillèdes, presque la même qu'il y a quarante ans. Sous les arbres, devant la maison, et sous un beau soleil, il y a un énorme pique-nique préparé pour nous accueillir, tous nos guides maintenant grisonnants, avec leur épouse et leur famille ... Pourquoi a-t-il fallu quarante-quatre ans pour retrouver les "Pouillèdes"? En se déplaçant furtivement et dans l'obscurité, en évitant routes et chemins, j'avais eu l'impression d'être en pleine "jungle". Alors que "les Pouillèdes" se trouvaient dans un endroit largement habité.

Pourtant, aucun autre bâtiment n'était visible depuis ce coin de paradis, entouré de la forêt épaisse près du méandre de la rivière..."

Exemple d'habitat prévu à la destruction par le projet : le Mas "La pouillède"

## **Des citoyens qui se mobilisent pour arrêter le projet**

De plus en plus d'habitants du Vallespir sont convaincus qu'il existe de nombreuses raisons de s'opposer à ce projet.

Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises pour en discuter et avons rapidement décidé de nous engager à nous y opposer afin de protéger la beauté naturelle exceptionnelle de ce secteur du Vallespir.

Progressivement, nous avons travaillé ensemble et l'une de nos premières actions a été de commander un examen juridique.

Nous avons par ailleurs soumis des commentaires d'opposition détaillés au SCoT.

D'abord regroupés en collectif, nous venons de créer l'association « Bien Vivre en Vallespir ».

D'autres actions sont prévues rapidement.

Nous pensons que de nombreux lecteurs seront sensibles à notre cause et voudront se joindre à l'Association, en tant que membre actif ou sympathisant. Pour ce faire, ou pour plus d'informations, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

[bienvivreenvallespir@gmail.com](mailto:bienvivreenvallespir@gmail.com)

A S S O C I A T I O N    B I E N    V I V R E    E N    V A L L E S P I R

[www.bienvivreenvallespir.com](http://www.bienvivreenvallespir.com)

Possibilité de faire un don, de signer la pétition ou d'adhérer à l'association.